



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 20 octobre 2023

OPERATIONS DE CONTROLES LORS DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE MONTPELLIER

La Foire internationale de Montpellier s'est tenue du 6 au 16 Octobre au Parc des expositions à Pérols.

Dans le cadre de la surveillance du respect des réglementations de protection des consommateurs lors des grands évènements commerciaux, la direction départementale de la protection des populations de l'Hérault (DDPP) a diligenté de nombreux contrôles sur site.

Les contrôles réalisés le mardi 10 et le lundi 16 octobre par douze inspecteurs DGCCRF de la DDPP ont ciblé principalement les secteurs suivants : l'habitat (agences immobilières et rénovation énergétique des bâtiments), la santé et le bien-être ainsi que l'ameublement et les jouets.

L'objectif était de rechercher les présentations ou allégations fausses ou de nature à induire en erreur ainsi que tous les éléments de pratiques commerciales trompeuses vis-à-vis des consommateurs se présentant sur ces stands.

L'opération a permis de déceler plusieurs pratiques récurrentes notamment sur l'espace santé et bien-être où certains stands vendaient des produits type bijoux fantaisie en mentionnant des allégations thérapeutiques interdites sur ce type de produit (« antidouleur naturel », « permet une meilleure circulation sanguine », « guéri les maux de têtes » ...).

Certains produits cosmétiques achetés directement à l'étranger comportaient un étiquetage qui n'était pas conforme à la réglementation en vigueur (la mention « anti-rhumatismes » par exemple n'est pas autorisée sur les cosmétiques en raison d'un risque de confusion avec un médicament).

Des jouets type porte-clés avec peluche sans aucun étiquetage ni mention de danger pour jeunes enfants ont été retirés immédiatement de la vente.

Sur l'espace ameublement, certains manquements concernant l'affichage des prix ou d'informations contractuelles vis-à-vis du consommateur ont été relevés.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle

Tél. : 04 67 61 61 25

Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr

Site : www.herault.gouv.fr

Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2

Dans ce domaine ainsi que dans celui de la rénovation énergétique la mention concernant l'absence de droit de rétractation en foire et salon qui doit figurer à la fois sur les panneaux du stand et sur les entêtes de contrats est fréquemment omise.

Concernant la rénovation énergétique, les contrôles de l'année dernière sur le stand d'un opérateur vendant des panneaux photovoltaïques ont porté leurs fruits car ce professionnel ne s'est pas représenté cette année. Par ailleurs des sociétés de vente de piscines et jacuzzi qui avaient fait l'objet d'avertissements en 2021 se sont mises en conformité sur les constats précédemment relevés.

Ces interventions ont finalement donné lieu à la transmission de plusieurs signalements aux DDPP des départements sièges des professionnels présents sur la Foire ainsi que huit avertissements et une procédure pour pratique commerciale trompeuse qui sera transmise au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Montpellier.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2